

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3682

présenté par

M. Vos, M. de Lépinau, M. Lioret, M. Meurin, M. Dragon, Mme Bouquin, M. Dessigny, Mme Rimbert, Mme Bamana, M. Golliot, M. Humbert, M. Le Bourgeois, M. Weber, M. Chenu, Mme Colombier, M. Rambaud, Mme Lelouis, Mme Josserand, M. Bilde, M. Giletti, M. Boulogne, Mme Parmentier, M. Dufosset, Mme Joubert, Mme Mélin, M. Boccaletti, M. Gery, Mme Marais-Beuil, M. Falcon, Mme Martinez, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Muller, Mme Levavasseur, M. Lottiaux, M. Gonzalez, Mme Joncour, M. Ménagé, M. Rancoule, M. Limongi, M. Villedieu, Mme Griseti, Mme Laporte, M. Buisson, M. Chavent, M. Allegret-Pilot, M. Tesson, Mme Lechanteux, M. Tonussi, M. Chudeau, M. Tivoli, M. Frappé, Mme Hamelet, M. Jolly, M. de Fleurian, Mme Florence Goulet, M. Patrice Martin, M. Michoux, M. Schreck, M. Bentz et Mme Ranc

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	4 207 508	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	4 207 508
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	4 207 508	4 207 508
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mission « Ecologie, développement et mobilité durable », il est opéré un transfert de 4 207 508 euros en AE et CP :

- du programme 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », action 25 "Commission nationale du débat public",
- vers le programme 203 « Infrastructures et services de transports », l'action 51 « Sécurité ferroviaire ».

Il s'agit d'un amendement de repli, le groupe Rassemblement National militant pour une suppression pure et simple de la Commission nationale du débat public.

Cette instance fait doublon avec les organes légitimes de représentation nationale tels les différentes assemblées locales ou, évidemment, le Parlement de la République. Elle n'offre en revanche pas les

mêmes garanties de représentativité puisqu'elle n'intègre que des membres d'associations, de syndicats ou de corps constitués.

Les crédits qui lui sont alloués seront bien mieux employés pour renforcer la sécurité des infrastructures ferroviaires qui tend à se dégrader, au préjudice de nos concitoyens